

IX - COMPTE RENDU DES FORFAITS POST STATIONNEMENT (FPS) ET DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) POUR L'ANNEE 2020.

PREAMBULE

2018 : REFORME DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE :

DEPENALISATION et DECENTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

La Loi MAPTAM du 27/01/2014 (Modernisation de l'Action Public et d'Affirmation des Métropoles) prévoit, depuis le 1^{er} janvier 2018, la décentralisation et la dépénalisation du stationnement payant.

Le stationnement payant sur voirie est devenu une question domaniale.

Désormais l'usager devra s'acquitter d'une **redevance d'utilisation du domaine public** ou, en cas de non-paiement ou paiement insuffisant, du paiement d'un **Forfait Post Stationnement dit « FPS »**.

Nous comptabilisons 2 zones de stationnement payant sur voirie à Fréjus :

↓ La zone du centre historique :

Le stationnement est payant toute l'année de 09h à 12h et de 14h à 19h00 sauf dimanches et jours fériés.

↓ La zone touristique (Fréjus-Plage, Port-Fréjus, Saint-Aygulf) :

Le stationnement est payant du 1^{er} avril au 31 octobre y compris dimanches et jours fériés de 09h à 12h et de 14h à 19h.

NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT POUR PAYER SON STATIONNEMENT

Désormais il est possible de payer son stationnement **par carte bancaire** ou par **smartphone sous IOS ou sous android** via l'application « Whoosh » disponible gratuitement sur Apple Store ou Google Play.

LE FORFAIT POST STATIONNEMENT dit « FPS »

En cas d'absence total de paiement :

Le montant du Forfait Post Stationnement (FPS) dû, s'élève à 35€ pour les 2 zones

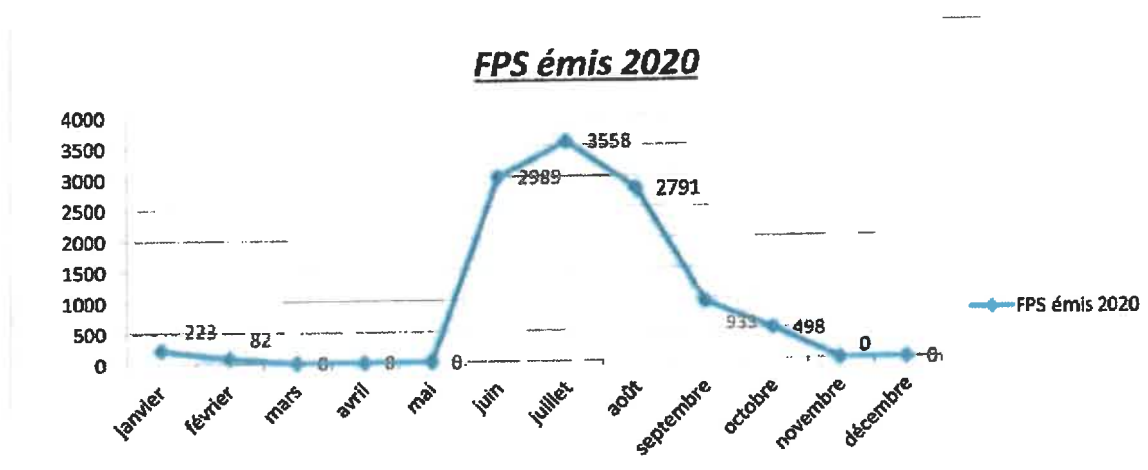
En cas d'insuffisance de paiement :

Le montant du FPS est réduit du montant de la redevance de stationnement déjà réglé.

1) Bilan des FPS émis

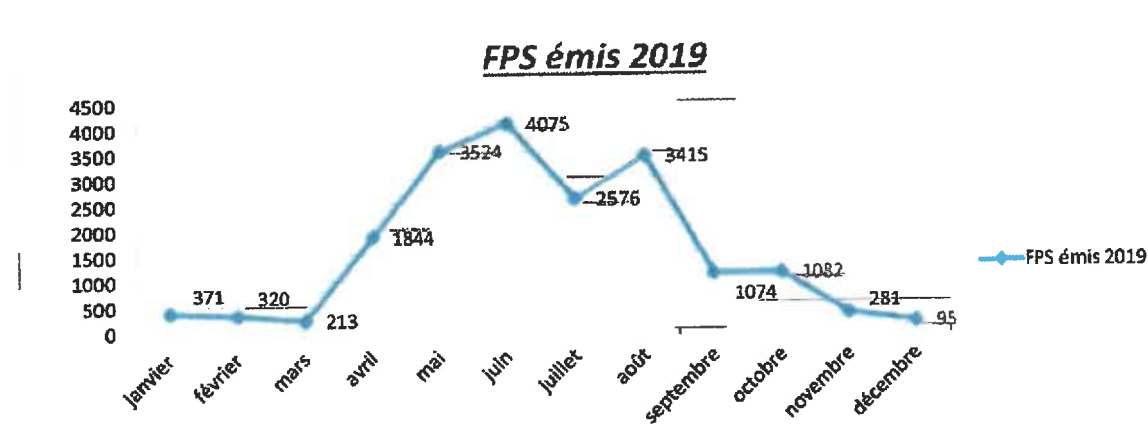
bilan 2020

Mois	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
FPS émis 2020	223	82	0	0	0	2989	3558	2791	933	498	0	0	11074



bil 2019

Mois	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
FPS émis 2019	371	320	213	1844	3524	4075	2576	3415	1074	1082	281	95	18870



3) Bilan des FPS annulés par l'EPL et l'ANTAI

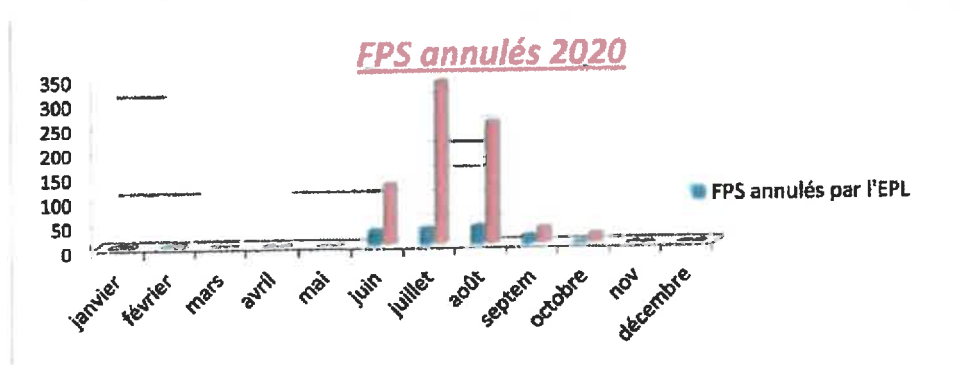
01 2020

Nous comptabilisons un total de 115 FPS annulés par l'EPL soit 0,01% du total des 11 074 FPS émis sur l'année 2020.

Ces annulations concernent majoritairement :

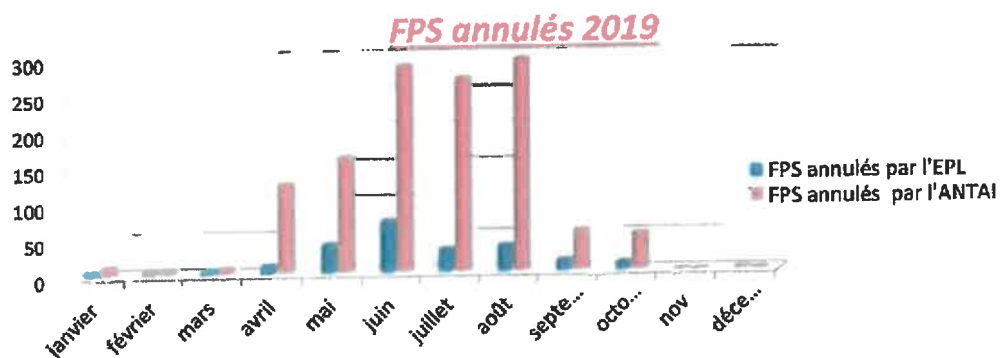
- ~ les PMR sur justification de la validité de leurs cartes
- ~ La non-prise en compte du ticket de stationnement : une erreur technique et majoritairement à l'origine de ces recours.

Mois	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septem	octobre	nov	décembre	TOTAL
FPS annulés par l'EPL	1	0	0	0	0	28	32	36	16	2	0	0	115
FPS annulés par l'ANTAI	8	6	0	0	0	125	335	251	33	20	0	0	778



01 2019

Mois	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septem	octobre	nov	décembre	TOTAL
FPS annulés par l'EPL	4	4	4	10	39	71	31	35	14	10	0	3	225
FPS annulés par l'ANTAI	11	4	7	123	160	286	268	294	55	50	0	2	1260



b) FPS émis et annulés 2019

	NOMBRE DE FPS EMIS	NOMBRE DE RAPO ACCEPTE	NOMBRE DE RAPO REFUSE	NOMBRE DE FPS ANNULES PAR L'EPL SANS RAPO	NOMBRE DE FPS ANNULES PAR L'ANTAI	NOMBRE TOTAL D'ANNULATION
JANVIER	371	5	0	4	11	20
FEVRIER	320	3	0	4	4	11
MARS	213	5	0	4	7	16
AVRIL	1844	43	2	10	123	178
MAI	3524	29	1	39	160	229
JUIN	4075	49	2	71	286	408
JUILLET	2576	35	2	31	268	336
AOUT	3415	35	2	35	294	366
SEPTEMBRE	1074	16	2	14	55	87
OCTOBRE	1082	8	0	10	50	68
NOVEMBRE	281	5	1	0	0	6
DECEMBRE	95	0	0	3	2	5
TOTAL	18 870	233	12	225	1 260	1 730

